

**QUESTIONNAIRE
SUR LA TENUE DE LA COMPTABILITE**

N° Adhérent Nom

Tenue d'un livre journal des recettes et dépenses

Tenue en informatique

oui Nom du logiciel utilisé :

Si oui : vous devez nous adresser l'attestation de **conformité** de votre **FEC**
(fichier des écritures comptables)

non

NB : La tenue d'un livre journal des recettes et dépenses est obligatoire

Tenue d'un registre des immobilisations et des amortissements

en informatique
manuellement
directement sur la 2035
non concerné

NB : La tenue d'un registre des immobilisations est obligatoire

Documents à nous fournir : copie de deux mois du grand-Livre
ou copie de deux mois du journal recettes-dépenses si tenue papier

Date :

Signature :